

Association (dénomination sociale) : Terres d'ophtalmo (TO)

Adresse (siège social) : 16 Avenue des Minimes, 94300 Vincennes



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION 01/2024

Le 18/01/2024, les membres de l'association Terres d'ophtalmo (TO) se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Camille RAMBAUD, en qualité de président de l'association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Il est assisté par un secrétaire de séance, Remi ROSENBERG en tant que secrétaire de l'association.

9 membres étaient présents (5 en présentiel et 4 en visio conférence), tel qu'il est prévu dans les statuts de l'association, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Membres présents

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Marouen Berguigua, Nathalie Butel, Stacy Charpentier, Jade Luzu, Walid Mehamha, Pierre Queromes, Camille Rambaud, Rémi Rosenberg

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

- La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

À l'issu du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité et des projets de l'Association
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Présentation du budget prévisionnel de l'Association
- Nomination de membres du Bureau
- Montant de la cotisation
- Election des membres du Conseil d'administration (CA)
- Rappel des membres fondateurs

Présentation du rapport d'activité et des projets d l'association

Le Président et les membres de l'association en charge des différents sites de mission décident de présenter le rapport des activités de l'Association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé ainsi que les projet 2024. Les points marquants sont les suivants :

Différents sites de mission :

Il est rappelé qu'un rapport de mission doit être validé par le bureau et diffusé après concertation. Un rappel en début de mission aux participants est nécessaire. Il convient de rédiger une charte à destination des missionnaires, spécifiant les exigences pour les missions médicales et de communication, par exemple.

Comores (Camille Rambaud) : Les opérations sont réalisées sur deux salles, mais un des microscopes était en panne. Le congrès s'est bien déroulé. Mission avec présence de deux missionnaires de Thea. Il est à noter un problème de formation de Ali Nordine, qui n'était pas présent, et donc un problème de transmission de compétences qui est au cœur de notre mission. Jean Francois Sheman, responsable des relations internationales de la Fondation Rothschild, souhaite développer OPH aux Comores. Il prévoit de se rendre aux Comores pour réaliser un audit. L'objectif est de maintenir deux missions et de mettre l'accent sur la présence de Nordine. Les investissements matériels sont déjà avancés et il est possible de temporiser sur ce point. Il convient de revoir la convention de partenariat qui expire en mai 2024.

Madagascar (Rémi Rosenberg): Réalisation de deux missions cette année. Très bonne coopération entre EZCO et Terres d'Ophtalmo. L'objectif et de poursuivre cette collaboration en apportant 3 missions à Antsirabe cette année 2024. Il est convenu de rédiger un accord de coopération entre Terres d'ophtalmo et EZCO. Par ailleurs en TO souhaite soutenir EZCO auprès des autorités malgaches afin que la clinique EZCO puisse accueillir des étudiants en ophtalmologie malgaches lors des missions TO pour faire de la formation notamment chirurgicale en phaco.

Sénégal (Pierre Queromes) :

Deux missions de mise en place ont eu lieu cette année. Un accord de coopération a été signé. Les Dr Camille RAMBAUD, Dr Pierre Quéromès, Damien Vignier (IADE et maire adjoint à la santé des Mureaux) et Walid Mehamha ont pu se rendre à Dakar pour mettre en place les bases d'une coopération avec le service d'ophtalmologie et la direction de l'Hôpital de Dallal Jamm à Dakar. Le projet est de faire un accompagnement en formation à la fois en cataracte (PKE) et en sur-spécialité chirurgicale ophtalmo (chirurgie de rétine, glaucome, greffe de cornée, chirurgie de paupière...). Plusieurs chirurgies ont déjà été réalisées au cours de ces séjours et les premières missions pleinement effectives sont prévues pour 2024.

Par ailleurs il est prévu de soutenir le Dr Jean Pierre Diagne pour que celui-ci puisse faire sa mobilité en France dans le cadre de son agrégation. Il est prévu de relancer les services d'ophtalmologie du Pr Galatoire à la fondation Rothschild et du Dr Abada au CH de Mantes pour que cette mobilité puisse se faire très rapidement.

Points autres :

-Phaco OERTLI : Le financement et l'acquisition d'un phaco portable OERTLI est en cours. Cela permettra d'avoir toujours un phaco sur chaque site de mission et de développer d'autres sites de mission (différentes options sont en cours d'investigation : île Maurice, site secondaire Sénégal..)

-Accueil des volontaires Théa : depuis 2 ans 4 volontaires envoyés par la fondation Théa ont participé aux missions TO. La gestion de ces missionnaires qui n'ont pas forcément de compétence médicale est parfois compliquée. Il est prévu de rediscuter le partenariat de TO avec la Fondation Thea pour encadrer l'accueil de ces volontaires et trouver la manière dont la fondation peut soutenir plus activement TO.

- Utilisation des fonds pour le financement des transports aériens des personnels non médicaux de TO. Il est prévu de rédiger une charte à ce sujet et d'ajouter un budget spécifique à déterminer en fonction des finances de l'association et des besoins.

Après débats portant sur les projets de l'Association, les questions ou points précédents ont été discutés par les membres de l'Association et les décisions présentées sont adoptées à l'unanimité.

Approbation des comptes annuels

Le Trésorier de l'Association présente aux membres effectifs les comptes annuels. L'ensemble des documents (bilan, compte de résultat, grand livre sont annexés). Les points marquants sont les suivants :

Compte de résultat 2023 :

Le résultat de TO présente un déficit de 12 445 €. Ceci s'explique notamment par le fait que nous avons mis au bilan de l'association (fonds dédiés) le montant collecté pour l'achat du phacoemulsificateur depuis 2022, soit 10 440 € (4910€ au titre de l'année 2023 et 5530€ au titre de l'année 2022).

Produits d'exploitation : le montant de notre collecte 2023 s'élève à 8 500 €, dont 4 910 € collectés dans le cadre de notre campagne de crowdfunding et 3 590€ de collecte pour les actions générales de l'association.

Charges d'exploitation : le montant des charges d'exploitation s'élève à 20 946 € dont 10 440 € de report en fonds dédiés. Les charges de l'exercices (hors fonds dédiés) s'élèvent à 10 506 €. Elles sont en nette hausse par rapport à 2022 puisque nous avons pris en charges plus de frais de déplacements de partenaires et de membres de l'association en 2023.

Les principaux postes de dépenses en 2023 sont : les charges de transport de biens et de personnes pour 8 595 € (billet d'avions et fret international pour l'envoi de matériel), la location de salle pour l'AG 2023 (835 €) puis viennent les services bancaires (442 €), l'achat de matériel médical pour 350 €, le coût du site internet pour 194 € et enfin notre prime d'assurance annuelle de 89 €.

Comme le veut l'article 14 de nos statuts, voici les remboursements des frais réalisés à nos bénévoles dans le cadre de nos activités :

- Dr David Sayag: 1 200 € (congrès)
- Damien Vignier, adjoint à la mairie des Mureaux, infirmier anesthésiste: 1 068 € (billet d'avion Dakar, première mission pilote)
- Clémentine Bourdareau: 1 078€ (billet d'avion Comores, mission chirurgicale)
- Walid Mehamha : 963 € (billet d'avion Dakar, seconde mission pilote)

Contributions volontaires en nature (CVN):

Depuis 2022, Terres d'ophtalmo a décidé de valoriser les CVN comprenant notamment le temps consacré par les bénévoles aux actions de TO. Ce temps a été valorisé selon la grille tarifaire validée lors de l'AG 2023 :

ACTIVITES	Base / Journalière
Chirurgien/Anesthésiste	450 €
Médecin	280 €
Infirmière	160 €
Orthoptiste	160 €
Autres	160 €
Chef de projet	270 €
Expert	450 €

En 2023, un bilan a été réalisé pour chaque mission réalisée, il comprend la valorisation des consommables médicaux utilisés pour les missions de chirurgie mais également le nombre de jours de bénévolat des missionnaires.

En 2023, les CVN ont représentés 108 604 € de coûts évités pour l'association :

- 58 450 € de temps de bénévolat représentant 167 jours consacrés à nos missions, voici le détail par pays d'intervention :

	Valeur euros	Somme de	Nombre jours
Comores	25 320		70
Madagascar	22 810		61
Sénégal	10 320		35,5
Total général	58 450		166,5

- 50 154 € de dons en nature correspondant à la valeur du matériel et des consommables utilisés à titre gratuit pour les prises en charges de patients. Sont également compris dans

cette valorisation les frais d'hébergement et de billets d'avions pris en charge par notre partenaire au Sénégal pour nos missions pilotes de juillet et novembre 2023.

Bilan 2023 :

Actif : il s'élève à 31 531 € et comprend :

- 4 750 € de produits à recevoir (collecte hello asso de décembre 2023 non reçu au 31/12).
- 26 781 € de disponibilités en banque au 31/12

Passif : il s'élève à 31 531 € et comprends :

- Le report à nouveau de l'exercice 33 536 € qui sera affecté suivant la décision de l'AG 2024
- Le résultat déficitaire de 12 445 €
- Le report en fonds dédié pour l'achat du phacoémulsificateur pour 10 440€. Ces fonds seront utilisés en 2024 lorsque le plan de financement du projet sera bouclé.

À l'occasion des débats portant sur l'approbation des comptes, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

La question de la prise en charge des frais de missions des bénévoles a été soulevée. Il a été décidé d'inscrire au budget 2024 5 billets d'avion pour prendre en charge 5 déplacements de bénévoles non-médecins.

L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos, tandis que les comptes et les opérations connexes sont compris et approuvés par celle-ci.

L'assemblée générale reconnaît que le résultat de l'exercice indique un déficit de 12 445 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide que l'excédent de l'exercice clos sera réparti comme suit :

	Au 31/12/2023 (avant affectation du résultat 2023)	Affectation du résultat		Au 31/12/2023 (après affectation du résultat 2023)
		Augmentation	Diminution	
A nouveau	33 536 €		22 445 €	11 091 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	10 000 €		10 000 €
Résultat de l'exercice	- 12 445 €	12 445 €		0 €
TOTAL	21 091 €	22 445 €	22 445 €	21 091 €

Le déficit de 12 445 € de l'exercice est financé par le report à nouveau de l'exercice 2023 (33 536 €).

L'assemblée générale décide d'apporter aux réserves de l'association la somme de 10 000 €. En vertu des principes de bonne gestion, cette somme constituera une réserve en cas de difficulté de financement pour l'association.

Il est décidé de reporter le solde restant de 11 091 € pour l'exercice 2024. Cette somme permettra de palier à un manque de financement ou de couvrir des dépenses non prévues au budget.

À l'occasion des débats portant sur l'affectation des résultats, aucune question ou réserve n'ont été émises par les membres de l'Association :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel de l'Association

Le Trésorier de l'Association présente le budget de l'Association pour l'exercice social à venir. Les points marquants sont les suivants :

Produits prévisionnel 2024 (56 840 €) : Collecte de 20 000 €, des produits de la subvention de la mairie de Mantes la Jolie pour 26 000 €, frais d'adhésion pour 400 € (soit 10 adhérents) et l'utilisation des fonds dédiés pour l'achat du phacoémulsificateur pour 10 440 €.

Charges prévisionnelles (55 100 €) : acquisition du phacoémulsificateur pour 47 000 €, billets d'avion pour 6 000 €, autre charges diverses (2 100 €)

Résultat d'exploitation prévisionnel : le budget 2024 prévoit un résultat excédentaire de 1 740 €.

Budget 2024 prévisionnel :

	Budget 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	
754000 - Dons et Collectes	20 000
Subventions	26 000
756000 - Adhésions	400
758000 - Produits divers de gestion courante	0
Utilisation fonds dédiés	10 440
Total produits d'exploitation	56 840
CHARGES D'EXPLOITATION	
606000 - Achats non stockés de matières et fournitures	0
606001 - Matériel médical, chirurgical, biomédical	-47 000
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-150
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-350
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-1 000
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsa	-150
624000 - Transports de biens et transports collectifs du personnel	-6 000
627000 - Services bancaires et assimilés	-450
689000 - Report en fonds dédié	0
Total charges d'exploitation	-55 100
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 740

À l'occasion des débats portant sur le budget prévisionnel, aucune question ou réserve n'ont été émises par les membres de l'Association :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Montant de la cotisation

Il est décidé de porter le montant de la cotisation à 40EUR. Ce montant devra être réglé par les membres de l'Association à une fréquence : annuel.

À l'occasion des débats portant sur la modification du montant de la cotisation, aucune question ou réserve n'ont été émises par les membres de l'Association :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Election des 9 membres du Conseil d'administration (CA)

Membres du CA : Camille Rambaud, Walid Mehamha, Rémi Rosenberg, Stacey Carpentier, Pierre Queromes, Nathalie Butel, Marouen Berguiga, Alexandre Hage, Jade Luzu.

À l'occasion des débats portant sur la présente résolution, aucune question ou réserve n'ont été émises par les membres de l'Association :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rappel des membres fondateurs

Etaient présent lors de l'assemblée générale constitutive de l'association le 22 janvier 2018 au restaurant « Hôtel du Nord » 9 membres fondateurs : Marouen Berguiga, Nathalie Butel, Malak Cheggour, Thibaut Leroy, Rémi Mascali, Walid Mehamha, Camille Rambaud, Rémi Rosenberg, Sophie Stephan.

À l'occasion des débats portant sur la présente résolution aucune question ou réserve n'ont été émises par les membres de l'Association :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Président de séance – Le secrétaire de séance